



AIDE SOIGNANT

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



DURÉE DE FORMATION

12 à 18
mois



En tant que professionnel de santé, **l'aide-soignant** est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

PARTENAIRES



LIEUX DE FORMATION

► CARCASSONNE, NARBONNE, MONTPELLIER, MILLAU, MENDE, RODEZ, ALÈS, PERPIGNAN, BOURG-MADAME, PRADES



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé). **Aucun niveau scolaire n'est exigé.**
Avoir validé les sélections.



LE CONTENU DE LA FORMATION

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant ses fragilités ■ Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ■ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ■ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ■ Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

POURSUITE D'ÉTUDES

Infirmier - Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Éducatif et Social -
Moniteur Éducateur



LE FINANCEMENT

art. 11 Code du Travail/Loi n° 2018-771 :
La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.



Témoignage

Amélie, 24 ans

Aide-soignante

« Actuellement j'occupe un poste au sein d'une MAS (maison d'accueil spécialisée) qui accueille un public de tout âge avec un polyhandicap. Au sein de cet établissement, j'exerce mon rôle d'aide-soignante, mais aussi de référente pour deux résidents. Cela consiste en l'élaboration de son projet de vie, connaître ses besoins, ses intérêts, ses désirs. Je participe aussi à de nombreuses activités hors du soin comme de la gym douce, de la balnéothérapie, des ateliers cuisine, danse, sorties extérieures, les fonctions supplémentaires d'une aide-soignante ! »

770H

DE FORMATION THÉORIQUE

RÉDUCTIONS POSSIBLES SELON LE DIPLOME OBTENU

QUELS EMPLOYEURS ?

Hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons d'accueil spécialisées (secteur handicap), services de soins à domicile...

